

4. Demande de consultation préliminaire référée au comité:

- ◆ Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
4601, chemin de la Côte-des-Neiges
Inclus dans le site du patrimoine du mont Royal
Plan directeur d'aménagement (Volume II)
Construction de quatre mausolées
M. Yoland Tremblay, directeur général, Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Mtl.
M. Paul Faucher, architecte
M. Louis Beaupré, architecte paysagiste consultant
M. Jacques Parent, architecte paysagiste consultant
M. Mathieu Sauvé, consultant en communication
M. Pierre-Richard Bisson, architecte, historien de l'art
Mme Sylvie Champagne, conseillère en aménagement, SDEU

La présidente remercie tous les participants d'avoir accepté d'être présents ce soir. Elle présente les membres du comité consultatif et elle prie M. Yoland Tremblay de faire la même chose en regard des personnes qui l'accompagnent.

La présidente fait un retour en arrière sur l'évolution du dossier et commentant les volumes I et II du plan directeur d'aménagement soumis à la Ville par la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal. Elle félicite les personnes qui ont participé à sa rédaction et qualifie le document d'intéressant et de solide.

Mme Champagne souligne l'excellente collaboration du cimetière dans ce dossier ainsi que de façon générale dans tous les autres dossiers qui l'ont impliqué dans le passé.

M. Faucher en sa qualité d'architecte au dossier est invité à expliquer au comité le concept qu'il a mis de l'avant.

Tout d'abord, M. Faucher signale que la construction des mausolées se fera nécessairement par phases, pour atténuer le plus possible l'impact ressenti sur le territoire développé. Dès le début de son travail, il a voulu s'assurer de respecter la végétation, de la diversifier aussi mais tout en respectant les espèces déjà présentes sur la montagne. Le premier mausolée qui sera construit sera celui du lieu appelé "boisé de l'est".

M. Faucher dit comprendre les inquiétudes manifestées dernièrement par la Commission Jacques-Viger relativement à la construction de ce mausolée et à cet égard, il souligne que le cimetière a décidé d'engager plus hâtivement que prévu au plan directeur d'aménagement une procédure de revégétalisation du secteur ouest avoisinant le crématorium ce qui dans les faits débiterait dès l'obtention du permis de construction.

Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels
Séance plénière - séance n° 145, 30 avril 2001

Page 5 de 9

4. Demande de consultation préliminaire référée au comité: (suite)

Il concède que l'aspect végétal est essentiel, sinon ces bâtiments sont des aberrations. Toujours quant au mausolée sur le site appelé du "boisé de l'est", il soumet qu'on ne le verra au complet de l'intérieur du cimetière que d'un seul endroit. La hauteur arrière du mausolée a été abaissée de 2m et tout le mausolée a été reculé de 6m vers la limite du terrain pour épargner une rangée d'érables à sucre qui ne pouvaient pas être transplantés de façon sécuritaire. Il serait possible d'utiliser comme revêtement extérieur du béton ou de la pierre grise et du lierre serait planté au bas des murs. De plus, les arbres qui seraient plantés sur le mausolée seraient des conifères ou des feuillus à feuilles persistantes.

M. Tremblay complète la présentation en soulignant les points suivants. Il informe le comité qu'il n'y aura plus de construction de mausolées après ceux-ci. La construction de ces derniers est essentielle dans l'intégralité de leur volume pour assurer le financement de l'entretien de la Basilique Notre-Dame et des autres propriétés de la Fabrique. La Fabrique n'a aucune marge de manoeuvre financière au niveau de la capacité des mausolées projetés. Il demande au comité de prendre en considération le fait que le cimetière oeuvre dans un milieu compétitif. Il dépose deux addenda au volume II du plan directeur d'aménagement.

Madame la présidente remercie Messieurs Tremblay et Faucher pour leur présentation et ils sont priés de quitter la salle avec leurs consultants pour permettre au comité de procéder à ses délibérations.

Le comité choisit de ne pas se prononcer pour le moment sur les constructions prévues dans le secteur dit "du crématorium", le secteur dit "du boisé central" et le secteur dit "du sommet".

De par la lecture des volumes I et II du plan directeur d'aménagement et les commentaires exprimés par messieurs Faucher et Tremblay, il est évident pour le comité que la Fabrique entend financer la mise en oeuvre du plan directeur d'aménagement du cimetière par la construction du mausolée dit du "boisé de l'est".

Le comité est d'avis que le parti architectural proposé par M. Faucher est ingénieux, mais il considère que les volumes sont trop importants. Il suggère d'en réduire l'impact en modifiant au moins le design des murs latéraux et des système d'accès. De plus, le parapet pourrait être couvert par une haie, ce qui aurait pour effet de couper la ligne supérieure du mausolée.

Lorsque la Ville adoptera un règlement qui enchâssera le plan directeur d'aménagement du cimetière, elle devra imposer des phases de constructions. La première de ces phases devra être la revégétalisation du site. Une fois cette opération terminée, la Fabrique pourra entreprendre la construction du mausolée dit du "boisé de l'est".

- .1 Bâtiment visé : Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
- Statut : Site du patrimoine du mont Royal
- Objet : Plan directeur d'aménagement
- Présentation : Mme Sylvie Champagne, division de l'urbanisme, arrondissement Côte-des-Neiges, M. Daniel Chartier, Service des jardins, parcs et espaces verts, M. Yoland Tremblay, directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et M. Paul Faucher, architecte

En premier lieu, Mme Champagne dépose et commente les principaux éléments contenus au plan directeur ainsi qu'à l'entente-cadre de développement. À cet égard, cette dernière indique que ce projet est prévu en différentes phases et que cette présentation inclut le boisé de l'est et le centre alors qu'elle exclut les secteurs du boisé central et du sommet. Après avoir souligné la collaboration des autorités du cimetière, Mme Champagne reprend les principes du plan directeur à savoir, la conservation, la consolidation et la mise en valeur de toutes les qualités du lieu, la mise en perspective environnementaliste de tout projet d'intervention et la recherche des plus hautes qualités symboliques, matérielles et formelles.

Cette dernière précise par la suite la problématique concernant la construction des mausolées avant d'aborder les interventions sur le paysage. En ce qui concerne le chemin de ceinture de la montagne, M. Daniel Chartier indique que le projet fait désormais le lien entre le Chemin Olmsted et le Chemin Remembrance. Dans le cadre de cette entente de développement, ce dernier souligne également la collaboration des autorités du cimetière en soulignant que la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal accorde une servitude de passage et une emprise territoriale à la ville afin d'y permettre l'aménagement d'une piste cyclable.

Par ailleurs, M. Yoland Tremblay, directeur du Cimetière présente un récapitulatif des sept dernières années de travail dans ce projet en mentionnant d'abord que la Fabrique a été fondée en 1854 et que les espaces actuellement occupés en font le plus grand cimetière au Canada. On y dénombre actuellement plus de 900 000 inhumations. De plus, le plan directeur aura nécessité des engagements financiers d'un million de dollars et plus de 3,5 millions additionnels ont été consacrés à la préservation et la mise en valeur du site depuis 1993. Dans le cadre de sa présentation, M. Tremblay indique également que la totalité des demandes

présentées par les groupes de pression obtiennent une réponse dans le plan directeur. Enfin, ce dernier précise que le nombre de vols et d'actes de vandalisme sur le territoire du cimetière a été exagéré puisqu'au cours de la dernière année, on dénombre moins d'une dizaine d'infractions.

Au terme de cette présentation, la présidente indique que ce projet sera transmis à l'attention des membres du comité plénier le 11 décembre prochain.

Page 4

Raymonde Gauthier

Présidente